

Notice descriptive	
Titre	Note technique du 13 décembre 2023 abrogeant la circulaire du 19 novembre 2008 relative au calcul du taux maximal de dépréciation applicable aux amortissements des biens de stations de pilotage.
Numéro NOR	TRET2334297N
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Transports
Type de document	Note
Date de signature	13-12-2023
Date de publication	19-12-2023
Document	TRET2334297N.pdf